



N°9  
18/04/2023



#### Animateurs filières

##### Céréales à paille

Philippe PENICHOU

**FREDON N-A**

philippe.penichou@fredon-na.fr

Suppléance : **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

##### Maïs

Valérie LACORRE / **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON N-A**

philippe.penichou@fredon-na.fr

##### Oléagineux

Valérie LACORRE / **CDA 87**

valerie.lacorre@haute-vienne.chambagri.fr

Suppléance : **FREDON N-A**

philippe.penichou@fredon-na.fr

#### Directeur de publication

Luc SERVANT

Président de la Chambre Régionale

Nouvelle-Aquitaine

Boulevard des Arcades

87060 LIMOGES Cedex 2

accueil@na.chambagri.fr

#### Supervision

DRAAF

Service Régional

de l'Alimentation

Nouvelle-Aquitaine

22 Rue des Pénitents Blancs

87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale  
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée  
avec la mention « extrait du  
bulletin de santé du végétal  
Nouvelle-Aquitaine Grandes  
cultures N°X  
du JJ/MM/AA »*



Bulletin disponible sur [bsv.na.chambagri.fr](http://bsv.na.chambagri.fr) et sur le site de la DRAAF [draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal](http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal)

Recevez le Bulletin de votre choix GRATUITEMENT  
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les [événements agro-écologiques](#) près de chez vous !

## Ce qu'il faut retenir

### Colza

- **Stades phénologiques** : les colzas sont du stade « boutons séparés » (E BBCH 57) à « chute des 1ers pétales, 10 premières siliques à la longueur < 2 cm » (G1/ BBCH 70).
- **Méligèthes** : malgré la présence de méligèthes sur certaines parcelles, le risque est nul Au-delà du stade E BBCH 59, **ces insectes ne sont plus des ravageurs** mais au contraire des auxiliaires pollinisateurs pour les colzas en fleur.
- **Pucerons** : restez vigilants, les infestations progressent généralement depuis les bordures.
- **Sclérotinia** : compte tenu des résultats des kits à ce jour, et des conditions climatiques, le risque est moyen.

### Céréales à paille

- **Stades phénologiques** : de « 1 nœud » (BBCH 31) à « Dernière Feuille Pointante » (BBCH 37).
- **Piétin verse** : analyse de risque toujours en cours sur variétés sensibles uniquement et stades inférieurs à 2 nœuds (BBCH 32).
- **Septoriose** : pression en hausse. Vigilance forte sur variétés sensibles et semis précoces.
- **Oïdium (BTH)** : présence maintenue sur quelques parcelles.
- **Rouille jaune (BTH/TRI)** : surveiller les variétés sensibles à partir du stade « épi 1 cm » (BBCH 30). Non signalée
- **Oïdium (OTH)** : présence en parcelles. Surveillez les variétés sensibles
- Rhynchosporiose (OH) : évaluation du risque à partir d'1 nœud (BBCH 31). Pression faible
- **Helminthosporiose (OH)** : évaluation du risque à partir d'1 nœud (BBCH 31). Présence en légère hausse
- **Rouille naine (OH)** : évaluation du risque à partir d'1 nœud (BBCH 31). Présence faible
- **Rhynchosporiose (TRI)** : toujours signalée
- **Oïdium (tritcale)** : surveillance des variétés sensibles. Présente en parcelles.
- **JNO** : des foyers sont observés.

#### Documents à consulter :

- **Inventaire des races de rouille jaune détectées en 2022 (INRAe-BioGeR)** : informations disponibles en fin de bulletin.
- **Gestion des résistances des céréales à paille aux fongicides** : [note commune 2023 INRAE, Anses, ARVALIS](#)

## ➤ Prévisions météo (source Météo France - station Limoges Bellegarde)

Semaine relativement douce avec ciel nuageux, et averses orageuses pour le week-end.



## Colza

### • Stades phénologiques et observations du réseau

À l'heure actuelle le réseau compte 10 parcelles : 1 en Corrèze, 4 en Creuse et 5 en Haute-Vienne.

Cette semaine, 8 parcelles du réseau ont été observées.

- 12.5 % sont au stade « boutons séparés » (E BBCH 57)
- 25 % sont au stade « allongement de la hampe, nombreuses fleurs ouvertes » (F2/BBCH 61)
- 62.5 % sont au stade « chute des 1ers pétales, 10 premières siliques à la longueur < 2 cm » (G1/ BBCH 70)



Photo : A.LESIMPLE CDA23



Stade F1

#### F- Floraison

- **Stade F1 (60)** : premières fleurs ouvertes (voir ci-contre).
- **Stade F2 (61)** : allongement de la hampe florale. Nombreuses fleurs ouvertes.

	semis	Variétés	Stade	Pucerons (colonies/m²)	Nombre de méligèthes / plante	Charançon des siliques (cuvette)	Nombre de charançons des siliques / plante	Fréquence (% plantes touchées)		
								Plante avec dégâts charançons de la tige	Alternaria	Pseudocercospora
23-Evaux Les Bains	14/08/2022	Banquizz	G1	0,1		0	0			
87-Nexon	16/08/2022	PT 303	G1	0		0	0			
23-Leyrat	16/08/2022	ES Nambo	E	0	6					
87- Beynac	19/08/2022	BRV 703				Parcelle non observée				
23 -St Priest La Plaine	20/0/2022	RGT Mathiss				Parcelle non observée				
23-St Dizier Leyrenne	24/08/2022	Acropole	G1	0		0	0			
19-Uzerche	25/08/2022	RGT Mathiss	F2	0		0	0			
87-Boisseuil	27/08/2022	LG Atlas	G1	0		0	0			
87- St Hilaire Bonneval	30/08/2022	Haya	G1	0		0	0			
87-Berneuil	18/09/2022	Hophelia	F2	0		0	0			

Des traitements insecticides réalisés ont pu avoir un impact sur une partie de ces résultats.

## • Méligèthes

**Observations du réseau** : Il a été dénombré 6 méligèthes par plante sur la parcelle de Leyrat (23).

### Evaluation du risque – Méligèthe

Malgré la présence de méligèthes sur certaines parcelles, le risque est nul. Au-delà du stade E BBCH59, **ces insectes ne sont plus des ravageurs** mais au contraire des auxiliaires pollinisateurs.

### Note Nationale 'Biodiversité' :



**7 fiches pratiques** pour comprendre et communiquer sur la réglementation "Abeilles et pollinisateurs" réalisées par l'association de développement de l'apiculture en Nouvelle-Aquitaine (ADANA) : [ici](#)

## • Pucerons cendrés du chou

**Dégâts occasionnés** : prélèvements de nourriture (salive toxique), multiplication des insectes et extension des colonies qui nuisent à la formation des siliques.

**Observations du réseau** : 0.1 colonie par m<sup>2</sup> a été signalée sur la parcelle d'Evaux Les Bains (23).

**Période de risque** : de la reprise de végétation jusqu'au stade G4 (BBCH 73) « 10 premières siliques bosselées »

**Seuil indicatif de risque** : pour l'évaluation du seuil, gérez séparément les bordures et l'intérieur de la parcelle :

- de courant montaison à mi floraison : quelques colonies en différents points de la parcelle ;
- à partir de mi floraison : 2 colonies/m<sup>2</sup> sur les zones infestées.

### Évaluation du risque

Restez vigilants, les infestations progressent généralement depuis les bordures.

## • Sclérotinia

Afin de lutter si nécessaire contre le sclérotinia, il est conseillé de bien repérer ce stade F1 (BBCH 60). Le stade G1 (BBCH 65), stade où une réflexion d'intervention peut être engagée, est atteint quelques jours après. Plus précisément, 100 degrés-jours (base 0°C), soit environ 6 à 10 jours, séparent le stade F1 du stade G1.

Stade F1 (60)  
Début floraison



50% des plantes présentent une fleur ouverte. La parcelle est à dominance verte.

Stade G1 (65)  
chute des premiers pétales



Les hampes secondaires commencent à fleurir. Les 10<sup>èmes</sup> siliques sont formées sur la hampe principale avec une longueur inférieure à 2 cm. La parcelle est jaune.

**6 à 10 jours selon les températures**



**Seuil indicatif de risque** : le niveau de risque au champignon peut être évalué sur chaque parcelle, selon :

- le nombre de cultures sensibles au sclérotinia dans la rotation ;
- les attaques de sclérotinia les années antérieures sur la parcelle ;
- les conditions climatiques humides en fin d'hiver favorables à la germination des sclérotines ;
- les indicateurs de pétales contaminés comme le Kit pétales.
- le climat durant toute la floraison favorisera ou non l'expression de la maladie : humidité relative de plus de 90 % dans le couvert durant 3 jours et une température moyenne journalière supérieure à 10 °C.

### **Indicateurs de pétales contaminés :**

Le pourcentage de fleurs contaminées en début de floraison constitue un bon indicateur du risque sclérotinia.

En effet, ce sont les pétales de fleurs contaminés qui acheminent la maladie sur les feuilles puis sur tiges.

Ce pourcentage est déterminé à l'aide de l'outil « Kit pétales » de Terres Inovia. Ci-joint fleurs prélevées le 11/04/2022 (V.LACORRE CDA87)

Interprétation des kits :

- Si moins de 30% de fleurs contaminées : le risque est faible.
- Au-delà de 30%, le seuil indicatif de risque est atteint et une vigilance particulière doit être observée sur les parcelles avec un historique sclérotinia et selon les conditions climatiques.



### **Résultats des kits limousins :**

6 résultats disponibles :

- Site de Boisseuil : 12.5 % de fleurs contaminées.
- Site de Berneuil : 20 % de fleurs contaminées.
- Site de St Hiaire Bonneval : **35 %** de fleurs contaminées.
- Site de Nexon : **40 %** de fleurs contaminées.
- Site d'Uzerche : **50 %** de fleurs contaminées.
- Site d'Evaux Les Bains : **52.5 %** de fleurs contaminées.

### **Évaluation du risque**

Compte tenu des résultats des kits à ce jour, et des conditions climatiques, **le risque est moyen.**

### **Méthodes alternatives:**

Différents produits de biocontrôle sont utilisables à base de *Bacillus pumilus* ou *Pythium oligandrum* ou *Bacillus subtilis*.

Utilisés seuls, ces micro-organismes présentent une certaine efficacité plutôt en pression faible à modérée de sclérotinia, l'efficacité diminue en forte pression.

[Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle, au titre des articles L.253-5 et L.253-7 du code rural et de la pêche maritime.](#)





## **Note d'information sur l'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

Depuis le 1er janvier 2022, les conditions d'autorisation et d'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison pour certaines cultures ainsi que l'étiquetage de ces produits sont encadrés par arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cet arrêté abroge les dispositions antérieurement applicables qui étaient fixées par arrêté du 28 novembre 2003. **Ces conditions visent aussi bien désormais les insecticides et acaricides que les fongicides et herbicides.**

### **- Encadrement des autorisations de mise sur le marché**

La mise en œuvre des dispositions fixées par l'arrêté sus-cité implique de distinguer les cultures en fonction de leur potentiel attractif sur les pollinisateurs. A ce stade, 14 cultures figurent dans la liste des cultures considérées comme non attractives (Avoine, Blé, Epeautre, Lentille, Moha, Orge, Pois protéagineux - pois fourrager, Ray-grass, Riz, Seigle, Soja, Triticale, Tritordeum et autres hybrides du blé, Vigne).

**Par défaut, toutes les autres cultures sont considérées comme attractives. Les dispositions à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en période de floraison leur sont donc applicables.**

Dans une période transitoire, les produits insecticides et acaricides bénéficiant de l'une ou l'autre des mentions dites « Abeilles » :

- « emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé au cours des périodes de production d'exsudats, en dehors de la présence d'abeilles »
- « emploi autorisé durant la floraison, et au cours des périodes de production d'exsudats en dehors de la présence d'abeilles » ,

restent utilisables pour les usages concernés sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage, jusqu'au renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché.

La liste des cultures non attractives, mentionnée plus haut, est indicative et est susceptible d'être révisée suite à la consultation du public dont les résultats sont attendus dans les prochaines semaines.

### **- Encadrement de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques**

L'application des produits de protection sur les cultures attractives en floraison ou sur les zones de butinage ne peut désormais s'opérer que dans les **2 heures précédant le coucher du soleil et les 3 heures suivant son coucher**. Des adaptations de ces horaires devraient être possibles sous réserve de mise en œuvre de modalités apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs.

A ce jour, en dehors des conditions de cultures sous serres et abris, qui de fait limitent l'exposition des pollinisateurs durant la floraison, aucune autre modalité apportant des garanties équivalentes pour réduire les risques d'exposition des abeilles et autres pollinisateurs n'est officiellement reconnue.

Par ailleurs, la restriction d'application à la période comprise entre les 2 H avant le coucher du soleil et les 3 H après, peut être supprimée si la contrainte horaire diminue l'efficacité des traitements du fait d'une activité exclusivement diurne des bio-agresseurs ou si la réalisation dans un délai contraint est incompatible avec les enjeux d'efficacité du traitement fongicide compte tenu de la rapidité de développement de la maladie.

A titre transitoire jusqu'au 20 juillet 2022, l'application des produits peut être réalisée sans contrainte horaire sous réserve que la température soit suffisamment basse pour éviter la présence d'abeilles.

**Les heures de début et fin, ainsi que le motif de cette dérogation doivent être consignés dans le registre pour la production végétale (cahier de traitements).**

**Un couvert végétal installé dans une culture pérenne, étant susceptible de constituer une zone de butinage, doit être rendu non attractif pour les pollinisateurs préalablement à tout traitement insecticide ou acaricide sur la culture pérenne.**

**Pour aller plus loin :** [Réglementation pour la protection des insectes pollinisateurs, ce qui change pour les applications durant la floraison](#)

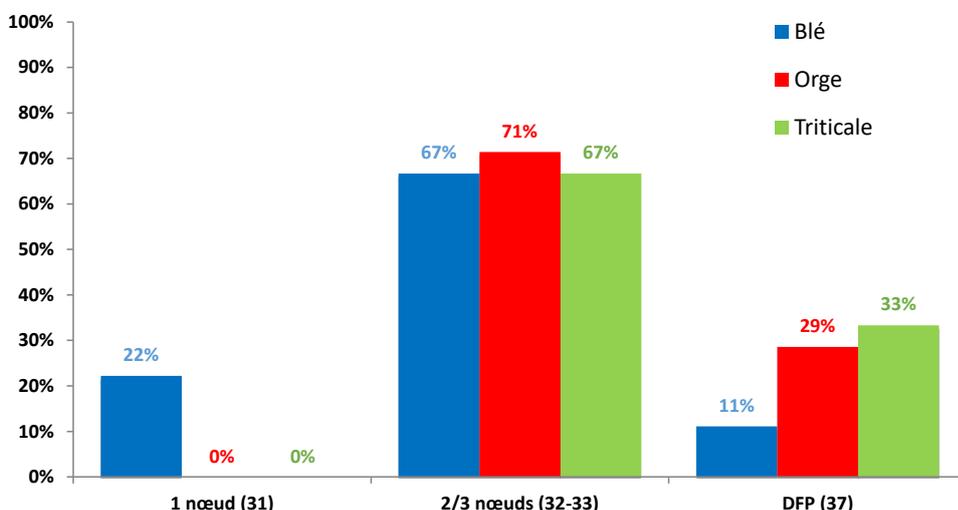
# Céréales

## • Stades phénologiques et état des cultures

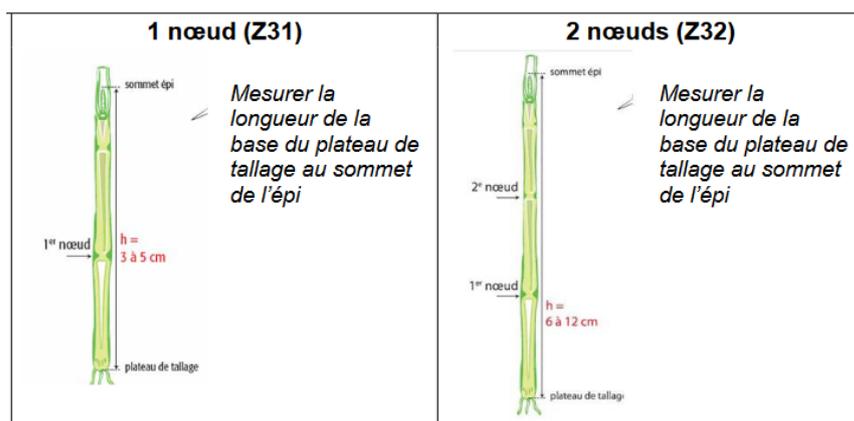
Des conditions douces et ensoleillées sont annoncées pour cette semaine avant l'arrivée d'une dégradation pluvio-orageuse. A noter que les cumuls de précipitations semaine 15 ont parfois été importants (31 mm à Limoges Bellegarde). Les cultures les plus avancées sont au stade « Dernière Feuille Pointante » (BBCH 37). La pression septoriose sur blé sera à surveiller de près principalement en ce qui concerne les variétés sensibles.

19 parcelles ont été observées cette semaine : 9 blés, 7 orges, 3 triticales.

La majorité des cultures est à 2 ou 3 nœuds (BBCH 32-33)



Comment différencier les stades 1 et 2 nœuds (BBCH 31 et 32) ?

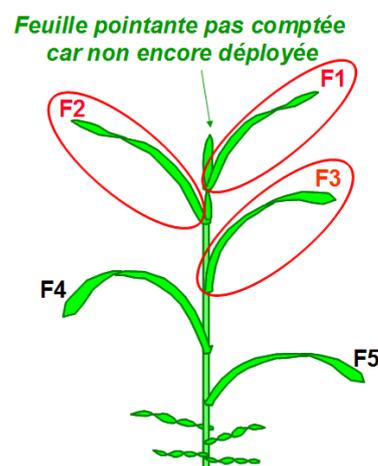


Comment sont notées les maladies du feuillage ?

Chaque étage foliaire complètement déployé (F1 ; F2 ; F3...) fait l'objet d'une notation de présence ou d'absence de la maladie (fréquence exprimée en pourcentage).

Correspondances feuilles visibles/feuilles définitives selon les stades :

Feuille déployée	Au stade 1 nœud BBCH31	Au stade 2 nœuds BBCH32	Au stade dernière feuille pointante BBCH37	Au stade dernière feuille étalée BBCH39
Cela correspond aux feuilles définitives suivantes :				
<b>F1</b>	F4	F3	F2	F1
<b>F2</b>	F5	F4	F3	F2
<b>F3</b>	F6	F5	F4	F3



# Blé tendre d'hiver

Dép.	Commune	Date de semis	Variété	Stade	Septo F3	Septo F2	Septo F1
23	Guéret	15-oct	Mélange var.	33	90	0	0
87	Flavignac	17-oct	Chevignon	33	70	0	0
23	Tardes	18-oct	KWS Extase	32	0	0	0
87	Janailhac	20-oct	Prestance	37	10	0	0
87	Mézières S/Issoire	20-oct	Arezzo	/	/	/	/
23	Evaux Les Bains	22-oct	RGT Sacramento	32	20	10	0
87	Saint Martial S/Isop	24-oct	Sy Admiration	/	/	/	/
87	Saint Yrieix La Perche	27-oct	Apexus	/	/	/	/
87	Berneuil	13-nov	Cesario	32	10	0	0
87	Berneuil	14-nov	LG Absalon	32	20	0	0
87	Eyjeaux		KWS Sphère	33	25	0	0
87	Le Grand Bourg			31	50	0	0

## • Piétin verse (BTH)

Se reporter au [Bulletin N°8](#) pour tous les aspects concernant l'analyse de risque à réaliser concernant l'évaluation de cette maladie.

**Observations du réseau :** aucun signalement cette semaine.

**Période de risque :** à partir d'épi 1 cm.

**Seuil indicatif de risque :** à partir de 35% de tiges présentant une nécrose.

### Évaluation du risque

Les parcelles n'ayant pas encore atteint le stade « 2 nœuds » (BBCH 32) avec variétés sensibles doivent toujours être surveillées. Pour les blés à partir de « 2 nœuds », les éventuelles protections ne sont plus valorisables.

Le risque global est demeure faible.

Cas particulier des mélanges variétaux : pour les parcelles à base de mélange variétal de différentes sensibilités à cette maladie, il n'existe pas de seuil de référence. Il convient de diminuer le risque au prorata du taux de variétés tolérantes dans votre mélange. Ainsi, la protection contre cette maladie doit être adaptée au calcul réalisé et dépend également des observations réalisées en parcelles.

A noter également que les variétés de triticale sont peu sensibles à tolérantes au piétin-verse, il est donc inutile de prendre en compte cette maladie dans les stratégies fongicides sur triticale.

### Méthode / lutte alternative :

La tolérance variétale est le meilleur moyen de lutte !

## • Septoriose

### Observations du réseau :

7 blés ont atteint le stade 2 ou 3 nœuds : aucune n'atteint les seuils indicatifs de risque (SIR).

1 blé au stade Dernière Feuille Pointante : observation notée sous les seuils.

Afin de bien valider le diagnostic septoriose et d'éviter les confusions avec les taches physiologiques dont la présence est désormais fréquente en parcelles maïs affectent plutôt les feuilles du haut, l'observateur doit constater la présence de pycnides (points noirs) à l'intérieur de la nécrose. Les taches de septoriose occupent pour l'instant les feuilles du bas. (Photo Fredon-NA)



## Modélisation

Selon le modèle Septolis issu de la suite logicielle « Baromètres-maladies » d'Arvalis, calcul au 15/04/2023, le risque est en nette hausse.

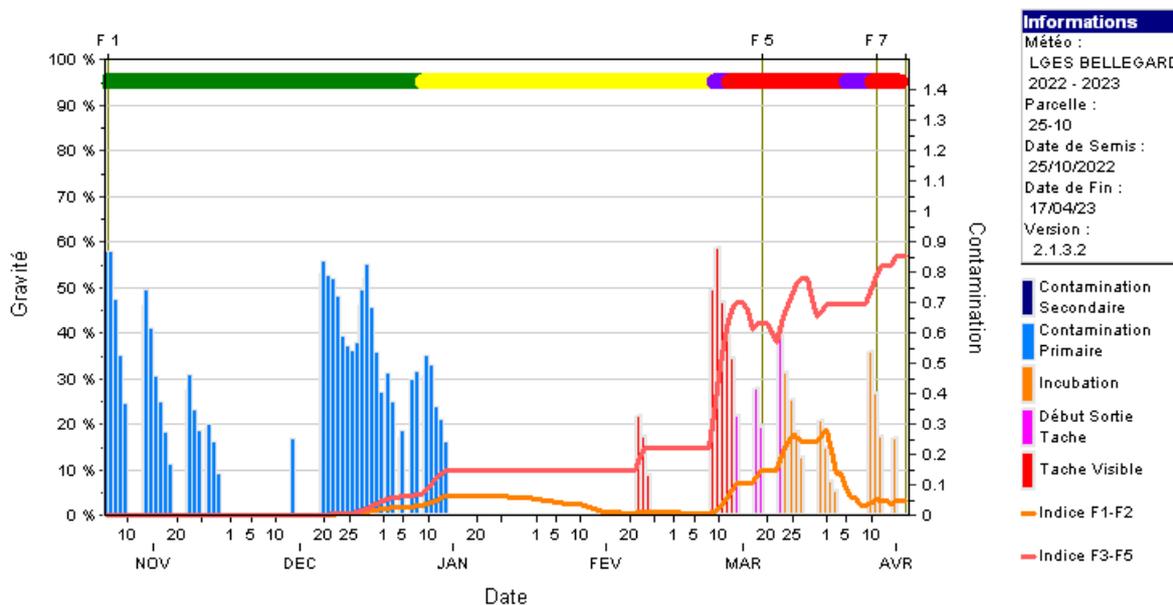
Risque faible Risque modéré Risque fort	Station Météo	PROVIDENCE (5.5-Assez sensible)		RGT SACRAMENTO (5.5- Assez sensible)		ARKEOS (5.5- Assez sensible)		LG ABSALON (7.5-Assez Résistant)	
		15/10/2022	25/10/2022	15/10/2022	25/10/2022	15/10/2022	25/10/2022	15/10/2022	25/10/2022
Département 87	LIMOGES								
	MAGNAC-LAVAL								
Département 23	GENOUILLAC								
	LA SOUTERRAINE								
Département 19	TULLE								
	BRIVE								

### Situation du modèle Septolis à la même période (16/04/2022) :

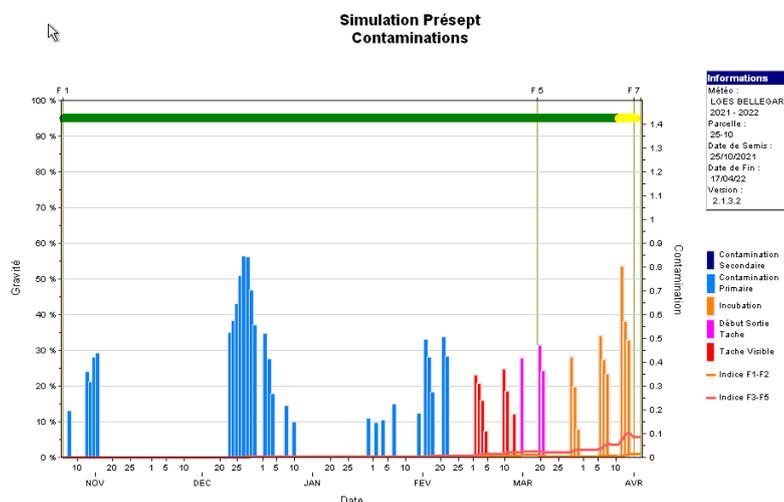
Risque faible Risque modéré Risque fort	Station Météo	PROVIDENCE (5.5- Assez sensible)		RGT SACRAMENTO (5.5- Assez sensible)		ARKEOS (5.5- Assez sensible)		LG ABSALON (7-Assez résistant)	
		15/10/2021	25/10/2021	15/10/2021	25/10/2021	15/10/2021	25/10/2021	15/10/2021	25/10/2021
Département 87	LIMOGES								
	MAGNAC-LAVAL								
Département 23	GENOUILLAC								
	LA SOUTERRAINE								
Département 19	TULLE								
	BRIVE								

Selon le modèle Presept, le risque calculé par un semis du 25/10 à partir des données météo de la station de Limoges Bellegarde (16/04/2023) est modéré à fort et atteste de contaminations sur les feuilles du haut.

### Simulation Présept Contaminations



## Situation du modèle Presept à la même période (17/04/2022) :



**Période de risque** : à partir du stade « 2 nœuds » BBCH 32.

### Seuils indicatifs de risque :

	<b>Au stade 2 nœuds (BBCH32)</b>	<b>Au stade dernière feuille pointante (BBCH37)</b>	<b>Au-delà du stade dernière feuille étalée (BBCH39)</b>
<b>Variétés sensibles à très sensibles</b>	Quand 20 % des F2 actuelles (F4 définitives) présentent des symptômes	Quand 20 % des F3 actuelles (F4 définitives) présentent des symptômes	Quand 20 % des F3 définitives présentent des symptômes
<b>Variétés moins sensibles</b>	Quand 50 % des F2 actuelles (F4 définitives) présentent des symptômes	Quand 50 % des F3 actuelles (F4 définitives) présentent des symptômes	Quand 50 % des F3 définitives présentent des symptômes

### Évaluation du risque :

Les blés au stade « 2 nœuds » (BBCH 32) sont entrés dans la phase de sensibilité à la septoriose. Un contrôle visuel doit s'exercer sur les 3 dernières feuilles du haut (F1, F2 et F3) en tenant compte des conditions météorologiques et des sensibilités variétales. La maladie évolue de bas en haut, les spores du champignon étant projetées sous l'effet des gouttes de pluie.

La vigilance porte avant tout sur les variétés ayant une note de résistance à la septoriose inférieure à 6.5.

Pour ces dernières, une évaluation au champ est impérative. Les modèles ont comptabilisé des contaminations sur tous les étages foliaires en place. Les nécroses issues de ces contaminations ne seront pas visibles avant plusieurs jours. Le risque est fort sur le sud de du territoire Limousin et plus modéré ailleurs.

Rappel : la protection contre la septoriose sur blé vise à garder les trois dernières feuilles définitives saines.

Cas particulier des mélanges variétaux : pour les parcelles à base de mélange variétal de différentes sensibilités à cette maladie, il n'existe pas de seuil de référence. Il convient de diminuer le risque au prorata du taux de variétés tolérantes dans votre mélange. Ainsi, la protection contre cette maladie doit être adaptée au calcul réalisé et dépend également des observations réalisées en parcelles.

Retrouvez le Tableau des sensibilités/résistances variétales à la septoriose (Arvalis. Que choisir 2023) dans le [bulletin N°7 du 04/11/2023](#).



## Méthodes alternatives. Des produits de biocontrôle existent :

Les produits de biocontrôle sont listés dans la note de service DGAL/SDSPV/ 2022-949 datant du 22/12/22. [Téléchargez la liste.](#)

### • Oïdium

**Observations du réseau** : maladie toujours relevée depuis la reprise de végétation. Les fréquences sont parfois importantes mais les intensités sont faibles (< à 5%).

Berneuil - 87, var. Cesario (R) : 40% des F3

Janailhac - 87, var. Prestance (AS) : 80% des F3

Le Grand Bourg : 10% des F3

### Seuils indicatifs de risque

- Variétés sensibles : si plus de 20 % des F1 ou F2 ou F3 présentent plus de 5 % de symptômes.
- Autres variétés : si plus de 50 % des F1 ou F2 ou F3 présentent plus de 5 % de symptômes.

**Période de risque** : à partir de « épi 1 cm » pour les variétés sensibles.

### Évaluation du risque

Les conditions météo sont assez favorables à l'oïdium. Les variétés sensibles à semis denses sont à surveiller de près.

Retrouvez le tableau des sensibilités/résistances variétales à l'oïdium dans le [bulletin N°5 du 21/03/2023](#)

### • Rouille jaune

#### **Modélisation**

Évaluation du risque par sensibilités variétales, dates de semis, et stations météos départements 19 ; 23 et 87 (modèle Yellow) issu de la suite logicielle [Baromètre-maladies d'Arvalis](#). (calcul au 15/04/2023)

Risque faible	Station Météo	LG ABSALON (6-Peu sensible)		PROVIDENCE (6-Peu sensible)		RGT SACRAMENTO (5- Assez sensible)		ARKEOS (4-Sensible)	
Risque modéré		25/10/2022	25/11/2022	25/10/2022	25/11/2022	25/10/2022	25/11/2022	25/10/2022	25/11/2022
Risque fort	Département								
	87	LIMOGES							
		MAGNAC-LAVAL							
	Département	GENOUILLAC							
	23	LA SOUTERRAINE							
	Département	TULLE							
	19	BRIVE							

**Observations du réseau** : aucun relevé cette semaine

#### **Seuils indicatifs de risque :**

Pour les variétés sensibles (note ≤ 6) :

- Au stade épi 1cm, uniquement en présence de foyers actifs de rouille jaune (pustules pulvérulentes).
- Au stade 1 nœud : dès la présence des premières pustules dans la parcelle.

Pour les variétés résistantes (note > 6)

- Au stade 2 nœuds : dès la présence des premières pustules dans la parcelle.

**Période de risque** : à partir de « épi 1 cm » pour les variétés sensibles et à partir du stade 2 nœuds (BBCH 32) en présence de pustules pour les autres.

## Évaluation du risque

Risque à prendre en compte dès « épi 1 cm » sur variétés sensibles. Le risque est en hausse sur l'ensemble du territoire et fort sur l'ouest selon le modèle « Yellow » présent sur la suite logicielle [Baromètre-Maladies Arvalis](#). La surveillance doit se poursuivre.

**Méthode lutte alternative :** La résistance variétale, même si elle est parfois fragile en raison d'une évolution des races, reste le moyen le plus économique pour lutter contre cette maladie. A gauche tolérances variétales pour le BTH, à droite celles pour le triticale

Retrouvez le tableau des sensibilités/résistances variétales à la rouille jaune dans le [bulletin N°6 du 28/03/2023](#)

## Orge d'hiver

Dép	Commune	Date de semis	Variété	Stade
87	Berneuil	17-oct	Joyau	37
23	Saint Priest La Feuille	18-oct	Idilic + mél var.	32
87	Flavignac	20-oct	Casting	33
87	Nexon	20-oct	LG Caïman	37
23	Evaux Les Bains	22-oct	LG Caïman	33
87	Château-Chervix	/	Idilic	33
23	Saint Hilaire Le Château	/	/	32

### • Oïdium

**Observations du réseau :** Evaux Les bains 23 (LG Caïman) : 10% des F3 ; Saint Hilaire Le Château : 20% des F3.

**Période de risque :** épi 1 cm à « Sortie des barbes » (BBCH 49).

### **Seuil indicatif de risque :**

Plus de 20 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes sur variétés sensibles sur un échantillon de 20 plantes. Valeur remontée à 50 % sur variétés moyennement et peu sensibles.

Ne pas intervenir si seulement présence de 1 ou 2 feutrages ou présence uniquement à la base des tiges.

## Évaluation du risque

Peu signalée cette semaine mais les conditions météo restent assez favorables. Surveillance des variétés sensibles.

Retrouvez le tableau des sensibilités/résistances variétales à l'oïdium de l'orge dans le [bulletin N°6 du 28/03/2023](#)

### • Rhynchosporiose

**Observations du réseau :** aucun signalement

**Période de risque :** de 1 nœud à « Sortie des Barbes » (49).

### **Seuil indicatif de risque :**

A partir du stade 1-2 nœuds jusqu'au stade « Sortie des Barbes » (49).

Variétés sensibles :

- Plus de 10 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes et plus de 5 jours de pluies > 1 mm depuis le stade 1 nœud.

### Variétés moyennement et peu sensibles :

Plus de 10 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes et plus de 7 jours de pluies > 1 mm depuis le stade 1 nœud.

#### **Évaluation du risque**

L'attention est de mise sur variétés sensibles dès le stade 1 nœud (BBCH 31). Les conditions fraîches et humides ont été très favorables à cette maladie. Les contaminations sont très longues avant la sortie des taches sur feuilles. Ce risque est à prendre en compte avec celui de l'helminthosporiose.

#### • **Helminthosporiose :**

**Observations du réseau :** présence notée sur 4 des 7 parcelles ayant été observées cette semaine : Saint Priest La Feuille -23 ; Flavignac -87 ; Evaux les bains - 23 ; Château-Chervix -23 : 10% des F3.

**Période de risque :** de 1 nœud à « Sortie des Barbes » (49).

#### **Seuil indicatif de risque :**

A partir du stade 1-2 nœuds jusqu'au stade « Sortie des Barbes » (49).

#### Variétés sensibles :

- Plus de 10 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes sur variétés sensibles sur un échantillon de 20 plantes.

#### Variétés moyennement et peu sensibles :

- Plus de 25 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes sur variétés moyennement à peu sensibles sur un échantillon de 20 plantes.

Les taches d'helminthosporiose peuvent être comptabilisées en même temps que les taches de rhynchosporiose : si la somme des feuilles atteintes par l'une ou par l'autre des maladies dépasse 10% ou 25 % (selon les sensibilités variétales), le seuil est atteint.

#### **Évaluation du risque**

La pression est en hausse cette semaine mais aucune situation n'approche les seuils indicatifs de risque. Principale maladie foliaire avec la rhynchosporiose, l'évaluation du risque débute à partir du stade « 1 nœud ».

#### • **Rouille naine :**

**Observations du réseau :** notée à Saint Hilaire le Château -23 sur F1

**Période de risque :** de 1 nœud à « Sortie des Barbes » (49).

#### **Seuil indicatif de risque :**

#### Variétés sensibles :

- Plus de 10 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes sur variétés sensibles.

#### Variétés moyennement et peu sensibles :

- Plus de 50 % de la somme des F1+F2+F3 présentant des symptômes sur variétés moyennement à peu sensibles.

#### **Évaluation du risque**

Vigilance sur variétés sensibles.

Retrouvez les tableaux des sensibilités variétales d'OH vis-à-vis de la rhynchosporiose de l'helminthosporiose, et de la rouille naine de l'orge dans le [bulletin N°6 du 28/03/2023](#).

## Triticale

Dép	Commune	Date de semis	Variété	Stade
87	Aixe S/Vienne	17-oct	Rivolt	/
87	Flavignac	18-oct	Jokari	37
87	Saint Martial S/Isop	20-oct	RGT Gwendalac	/
23	Peyrat La Nonière	20-oct	Ramdam	32
23	Le Grand Bourg			32

### • Rhynchosporiose

**Observations du réseau :** Elle est notée sur 10 % des F3 d'un Jokari à Flavignac -87, et sur 10% des F2 et 80% des F3 de Ramdam à Peyrat La N. -23.

### • Septoriose

**Observations du réseau :** Aucun signalement

**Période de risque :** à partir du stade 1 nœud (BBCH 30)

#### Seuil indicatif de risque :

Selon Arvalis, il n'existe pas de seuil validé par l'expérimentation pour le complexe de maladies Rhynchosporiose, Septorioses, Ascochytose. Cependant l'institut propose le modèle suivant :

Le seuil indicatif est atteint si la présence de rhynchosporiose et/ou de septoriose est constatée dans les cas suivants :

- Variétés sensibles si plus de 20% des F4 définitives présentent des symptômes
- Variétés sensibles si plus de 50% des F4 définitives présentent des symptômes



#### Évaluation du risque

Vigilance sur variétés sensibles et pluies intenses pendant la montaison

Retrouvez le tableau de sensibilités des variétés de triticale vis-à-vis de la rhynchosporiose dans le [bulletin N°8 du 11/04/2023](#)

### • Oïdium

La sensibilité des variétés à l'oïdium doit être suivie avec attention compte tenu de la forte nuisibilité qu'elle provoque, en particulier lorsque les épis sont touchés.

**Observations du réseau :** forte progression sur Ramdam ç Peyrat La Nonière -23 : 10% des F2 et 70% des F3, notée plus faiblement sur F3 à Le Grand Bourg -23.

**Période de risque :** à partir de « épi 1 cm » pour les variétés sensibles.

#### Seuils indicatifs de risque :

- Variétés sensibles : si plus de 20 % des F1 ou F2 ou F3 présentent plus de 5 % de symptômes
- Autres variétés : si plus de 50 % des F1 ou F2 ou F3 présentent plus de 5 % de symptômes.

## **Évaluation du risque**

Les variétés sensibles doivent faire l'objet de toutes les attentions. La brusque apparition notée sur Ramdam en témoigne.

## **Méthodes alternatives :**

Les techniques culturales permettent de limiter le risque de développement de la maladie :  
Fractionnement des apports d'azote en limitant les apports précoces et maîtrise des densités de semis.  
Possibilité de limitation à 85 % des densités de semis préconisés sur blé.

Retrouvez le tableau de sensibilités des variétés de triticales vis-à-vis de l'oïdium dans le [bulletin N°8 du 11/04/2023](#)

- **JNO**

La forte pression des pucerons à l'automne pouvait laisser présager d'une contamination des cultures par la maladie virale Jaunisse Nanisante de l'Orge. En effet des dégâts sont parfois maintenant visibles dans des parcelles.

Aucune intervention curative n'est possible contre cette maladie.

## Observatoire participatif rouille jaune : campagne 2023

L'**observatoire rouille jaune (mais également rouille brune)** permet de suivre l'**évolution** et la **répartition** des différentes **racés de rouille**. Cet observatoire sert à établir une **collection d'isolats** pour permettre la mise en place d'**essais** et tests en pépinières et l'identification des **gènes de résistances des variétés** de céréales. Ces **travaux** sont **essentiels pour adapter les variétés implantées en fonction du risque rouille**. En France, les travaux de recherche sur les rouilles sont menés par l'INRAe-BIOGER.

Vous pouvez consulter le bilan rouille jaune 2022 réalisé par l'INRAe-BioGER sur [ce lien](#) et suivre l'évolution des races sur ce site [GRRC](#)

L'observatoire rouille jaune continue en 2023, l'INRAe-BIOGER sollicite toutes personnes qui pourraient être amenées à observer de la rouille jaune et rouille brune sur triticales, blés tendres et blés durs, à faire un prélèvement de feuilles pour analyser les races en présence.

Le **prélèvement** est **simple** à faire (5-6 feuilles avec symptômes), l'envoi se fait par le biais d'un simple enveloppe timbrée et l'**analyse est gratuite**.

Bien respecter les informations liées au prélèvement et à la conservation des échantillons, c'est-à-dire :

- Prélever 5-6 feuilles de blé/triticales avec présence de rouille de préférence non traitées les jours précédents.
- Mettre les feuilles dans un sachet papier ou une enveloppe en papier (pas d'enveloppe à bulles ou enveloppe plastifiée : risque de pourrissement).
- Laisser sécher les feuilles malades dans leur enveloppe papier 1 à 2 jours sur le coin d'un bureau. La rouille se conserve sur les feuilles bien sèches.
- Remplissez la « **fiche de prélèvement rouille jaune/brune 2023** » qui sera **à envoyer impérativement avec l'échantillon**. Attention, si vous envoyez plusieurs échantillons en même temps, pensez à bien identifier chaque prélèvement (ex. :agrafer la fiche de prélèvement à l'enveloppe ou le sac papier contenant les feuilles avec rouille).

Vous pouvez télécharger la **fiche de prélèvement rouille jaune 2023** en cliquant sur ce lien : « [Fiche de prélèvement Rouille jaune 2023](#) ».

**Prochain bulletin : mardi 25 avril 2023**

**Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de Santé du Végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Zone Limousin sont les suivantes :** FREDON Nouvelle Aquitaine, les Chambres d'Agriculture 23 et 87, EPLEFPA St Yrieix La Perche, LEGTPA Ahun, OCEALIA, AGRICENTRE DUMAS, Sébastien PINTHON (agriculteur).

*Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).*

*" Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité ".*